

Règlements, modalités et conditions du concours de lancement

MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE · LUNDI 29 MARS 2021 · TEMPS DE LECTURE ESTIMÉ : 7 MINUTES

Le présent concours n'est aucunement commandité, appuyé ou administré par Facebook ni ne lui est associé. Vous fournissez vos renseignements à Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle »), et non à Facebook. Les renseignements que vous fournissez serviront à ce concours exclusivement et ne seront partagés avec aucune personne autre qu'Agnico Eagle, sauf tel qu'il est décrit dans les présents règlements.

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER.

1. Admissibilité : La présente campagne est destinée exclusivement aux personnes qui vont COMMENTER la publication du concours et qui ont atteint l'âge de 13 ans à la date de participation. La campagne est assujettie à l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, étatiques et locaux applicables. Nul là où la loi l'interdit.

2. Consentement aux règlements : En participant, vous, le participant (« vous »), acceptez d'être lié entièrement sans condition par les présents règlements, et vous déclarez et garantissez que vous remplissez les conditions d'admissibilité. En outre, vous convenez d'accepter le caractère définitif et obligatoire des décisions d'Agnico Eagle en ce qui a trait au contenu de la présente campagne.

3. Période de la campagne : Les participations seront acceptées en ligne à compter du 30 mars 2021 à midi (HAE) jusqu'au 6 avril 2021 à midi (HAE). Toutes les participations en ligne doivent être reçues au plus tard le 6 avril 2021(HAE).

4. Comment participer : Pour participer à la campagne, il faut commenter la publication. La participation doit répondre à toutes les exigences de la campagne, telles qu'elles sont précisées, pour être admissible à gagner un prix. Toute participation incomplète ou non conforme aux règlements ou aux exigences précisées peut être disqualifiée à la discrétion exclusive d'Agnico Eagle. Vous ne pouvez participer qu'une seule fois. Vous devez fournir les renseignements demandés. Vous ne pouvez participer plus souvent que le nombre de fois indiqué en utilisant plusieurs adresses de courriel, identités ou appareils pour tenter de contourner les règlements. Si vous utilisez des méthodes frauduleuses ou tentez autrement de contourner les règlements, votre participation risque de devenir inadmissible, à la discrétion exclusive d'Agnico Eagle.

5. Prix : Les gagnants du concours recevront chacun un panier cadeau d'une valeur de 300\$ comprenant plusieurs de produits locaux provenant de Boucherie des Praz, Caféier-Boustifo, La confiserie des collines, Du fil pour la Terre, Érablière Tem-Sucre, Miellerie de la Grande Ourse, Noc, Savonnerie Bon Bain et Camp de base Abitibi. La valeur réelle ou estimative peut différer au moment de l'attribution du prix. Agnico Eagle détermine exclusivement les détails du prix. Le prix ne peut être remplacé ou échangé contre de l'argent, sauf à la discrétion d'Agnico Eagle. Le prix n'est pas transférable. Tous les frais relatifs au prix (sauf le coût de l'affranchissement initial du prix pour l'envoyer à l'adresse du gagnant), y compris, mais non exclusivement, tous les droits et les taxes fédéraux, étatiques ou locaux, sont à la charge exclusive du gagnant. Le gagnant ne peut remplacer le prix ni le transférer ou le céder à un tiers ni en demander l'équivalent en argent. L'acceptation du prix constitue l'octroi à Agnico Eagle de la permission d'utiliser le nom du gagnant, sa ressemblance et sa participation à des fins publicitaires et commerciales sans autre rémunération, sauf si la loi l'interdit.

6. Chances de gagner : Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

7. Sélection et notification du gagnant : Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort sous la supervision d'Agnico Eagle. Le gagnant sera avisé au moyen d'un commentaire affiché sur la publication au cours des cinq (5) jours suivant sa sélection. Agnico Eagle n'est pas responsable à l'égard de la non-réception d'avis par le gagnant en raison de paramètres de sécurité, relatifs aux pourriels ou aux courriels indésirables notamment, ou de la transmission par le gagnant de coordonnées inexactes ou par ailleurs non valides. Si le gagnant ne peut pas être joint, n'est pas admissible ou ne réclame pas le prix au cours des [30 jours] suivant l'envoi de l'avis d'attribution, ou s'il ne retourne pas en temps opportun un document de déclaration et d'exonération rempli et signé tel qu'il est requis, le droit au prix pourra être perdu et un autre gagnant pourra être sélectionné. La réception par le gagnant du prix offert dans le cadre de la présente campagne est conditionnée par la conformité avec l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, étatiques et locaux. TOUTE VIOLATION DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS OFFICIELS PAR LE GAGNANT (À LA DISCRÉTION EXCLUSIVE D'AGNICO EAGLE) ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION DU GAGNANT DE LA CAMPAGNE À CE TITRE, ET TOUS LES PRIVILÈGES ACCORDÉS AU GAGNANT À CE TITRE SERONT IMMÉDIATEMENT RÉSILIÉS.

8. Droits accordés par vous : En entrant du contenu (p. ex. photo, vidéo, texte, etc.), vous comprenez et convenez qu'Agnico Eagle, toute personne agissant au nom d'Agnico Eagle et les titulaires de licence, les ayants cause et les cessionnaires d'Agnico Eagle peuvent, là où la loi le permet, imprimer, publier, diffuser, distribuer et utiliser, dans tout média connu actuellement ou mis au point ultérieurement, à perpétuité et dans le monde entier, sans restriction, votre participation, votre nom, votre portrait, votre photo, votre voix, votre ressemblance, votre image, vos déclarations au sujet de la campagne et vos renseignements biographiques pour les besoins de nouvelles, de publicité, d'information, de commerce, d'annonce, de relations publiques et de promotion, sans autre rémunération, avis, examen ou consentement.

9. Modalités et conditions : Agnico Eagle se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre la campagne si un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée, une fraude ou une autre cause échappant à sa volonté altère ou entrave l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement de la campagne. Dans un tel cas, Agnico Eagle peut sélectionner le gagnant parmi toutes les participations admissibles reçues avant ou après (s'il y a lieu) la mesure prise par elle. Agnico Eagle se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de disqualifier toute personne qui manipule ou tente de manipuler le processus de participation, le déroulement de la campagne ou le fonctionnement du site Web ou qui viole les présentes modalités et conditions. Agnico Eagle a le droit, à sa discrétion exclusive, afin de préserver l'intégrité de la campagne, d'annuler des votes pour quelque raison que ce soit, y compris, mais non exclusivement : des participations multiples du même utilisateur à partir de différentes adresses IP; des participations multiples à partir du même ordinateur dépassant le nombre autorisé par les règlements de la campagne; ou l'utilisation de robots, de macros, de scripts ou d'autres moyens techniques pour participer. Toute tentative d'un participant de porter atteinte à tout site Web ou de nuire au déroulement légitime de la campagne délibérément peut constituer une violation des lois criminelles et civiles. Advenant une telle tentative, Agnico Eagle se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

10. Limitation de responsabilité : En participant, vous convenez de libérer et d'indemniser Agnico Eagle et ses filiales, les membres de son groupe, ses agences de publicité et de promotion, ses associés, ses représentants, ses mandataires, ses ayants cause, ses cessionnaires, ses salariés, ses dirigeants et ses administrateurs des obligations, maladies, préjudices, décès, pertes, différends, réclamations ou dommages quels qu'ils soient pouvant survenir, directement ou indirectement, causés par négligence ou non, par suite de ce qui suit : (i) la participation à la campagne et l'acceptation, la possession ou

l'utilisation, bonne ou mauvaise, par le participant de tout ou partie de tout prix; (ii) une défaillance technique de quelque nature que ce soit, y compris, mais non exclusivement, la défectuosité d'un ordinateur, d'un câble, d'un réseau, de matériel informatique ou d'un logiciel, ou d'autre équipement mécanique; (iii) l'indisponibilité ou l'inaccessibilité de tout service de transmission, de téléphone ou d'Internet; (iv) une intervention humaine non autorisée dans toute partie du processus de participation ou de la promotion; (v) une erreur électronique ou humaine dans l'administration de la promotion ou le traitement des participations.

11. Différends : LA PRÉSENTE campagne EST RÉGIE PAR LES LOIS DU QUÉBEC ET LES LOIS DU CANADA QUI S'Y APPLIQUENT, SANS ÉGARD AUX DOCTRINES EN MATIÈRE DE CONFLIT DE LOIS. Comme condition de participation à cette campagne, vous convenez que tous les différends qui ne peuvent être réglés entre les parties, de même que les causes d'action attribuables ou relatives à cette campagne, doivent être réglés individuellement, sans recourir à quelque forme que ce soit de recours collectif ou d'action collective, exclusivement devant un tribunal compétent situé en Ontario. De plus, dans le cadre d'un tel différend, il ne vous est en aucun cas permis d'obtenir l'attribution de dommages-intérêts punitifs, accessoires ou consécutifs, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, autres que vos frais réellement engagés (c.-à-d. les coûts associés à la participation à cette campagne), et vous renoncez par les présentes à tout droit à de tels dommages-intérêts. Vous renoncez en outre à tout droit d'obtenir des dommages-intérêts multipliés ou augmentés.

12. Liste des gagnants : Pour obtenir une copie des présents règlements officiels, veuillez poster votre demande accompagnée d'une enveloppe-réponse affranchie à l'adresse suivante : Mines Agnico Eagle Limitée à l'attention de Bianca Pieschke, CTMN - 93, rue Arseneault - Val-d'Or, QC, Canada J9P 0E9. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 4 avril 2021 à midi (HNE).

13. Commanditaire : Le commanditaire de la campagne est Mines Agnico Eagle Limitée, 145 King Street East, Suite 400, Toronto (Ontario), Canada, M5C 2Y7.

14. Facebook : La campagne organisée par Agnico Eagle Complexe minier LaRonde n'est aucunement commanditée, appuyée ou administrée par Facebook ni ne lui est associée.

15. En participant à la présente campagne, vous, le participant, avez effectivement examiné et accepté tous les règlements officiels et avez consenti à ceux-ci.